



PROTOCOLE COVID RENFORCE

Date de dernière mise à jour : le 14/12/2020

INFORMATIONS

Objet :	Protocole sanitaire renforcé
Date :	A compter du 15 décembre 2020
Lieux de pratique :	Salle de gym Kerentrech et salle de gym Svob
Organisateurs :	Isabelle BOIVENT Co-présidente et entraîneur Philippe MANCEL responsable section et entraîneur
Référent Covid :	Isabelle BOIVENT
Effectif et composition :	Un seul groupe de 15 gymnastes max le mardi Un seul groupe de 15 gymnastes le jeudi

Modalités d'organisation propres à garantir le respect des « mesures barrières »

Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none">* les gymnastes et entraîneurs présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à leur domicile, voir être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. Le groupe d'entraînement doit immédiatement être informé des symptômes.*Port du masque :<ul style="list-style-type: none">- obligatoire pour tous les participants de plus de 6 ans, jusqu'à l'espace de pratique ainsi que pour circuler hors de la salle (couloirs, hall, bureau, sanitaires ...) Non requis durant la pratique.- obligatoire pour les encadrants ou tout accompagnateur autorisé* Lavage ou désinfection des mains (et pieds) obligatoire à l'entrée et à la sortie dans le gymnase de chaque gymnaste, encadrant ou accompagnateur autorisé* distributeur de gel hydro-alcoolique à disposition* pour les plus jeunes, par mesure de sécurité, réalisé sous surveillance d'un adulte ;
-----------------------	--

Stationnement :

- * Parking autorisé uniquement sur les espaces prévus au stationnement, sans autorisation de se garer devant l'entrée du gymnase.

Entrées et sortie du bâtiment/ flux de personnes :

- * entrée et sortie individuelle du gymnaste par la porte principale
- * pas de croisement de groupe puisque un seul créneau d'entraînement
- * Respect strict des horaires arrivée/départ et fin de séance anticipée pour permettre la ventilation des espaces et la désinfection des matériels spécifiques.

Accompagnants et spectateurs :

- * Non autorisés à pénétrer dans l'infrastructure sportive ou uniquement en cas de nécessité
- * simples observateurs de séance non autorisés.

Tenue du gymnaste/ Gestion des vestiaires :

- * Pas d'accès aux vestiaires collectifs
- * Chaque gymnaste devra arriver en tenue de pratique propre pour pénétrer dans la salle et devra se munir d'un sac ou autre contenant hermétique pouvant accueillir l'ensemble de ses affaires (manteaux, chaussures inclus)
- * gourde individuelle marquée au nom de l'enfant, également requise, les gymnastes n'étant pas autorisés à aller s'hydrater aux lavabos pendant la séance. * sachet à prévoir pour les + 6ans pour y mettre leur masque au moment du retrait pour la pratique, avant de le ranger dans leur sac personnel * les échanges d'effets personnels sont interdits. * tout vêtement ou accessoire oublié devra être mis en quatorzaine par l'association (isolé dans un sac hermétique) et détruit si non réclamé au plus tard sous 30 jours. En cas de réclamation, restitué au-delà de la quatorzaine. * les sanitaires n'étant pas sous la responsabilité de l'association, aucun nettoyage n'est assurée par cette dernière. Il est donc recommandé à chacun de prendre ses précautions avant l'entraînement pour limiter leur utilisation Port du masque obligatoire aux toilettes et lavage et désinfection des mains à chaque retour dans la salle de gym.

Liste des présents :

- * appel réalisé par les encadrants à chaque début de séance. Présences consignées sur support papier ou dématérialisé.

Signalétique de prévention :

- * Affichage port du masque dans le hall et entrée du gymnase. Sens de circulation indiqué si besoin.

Respect de la distanciation physique :

- * distanciation de 2 mètres dès que matériellement possible (rotation sur ateliers espacés, zones d'attente...) Organisation des espaces et informations répétées régulièrement aux pratiquants.

* pour l'encadrement, explication verbale privilégiée. L'assurance de sécurité du gymnaste (parade, manipulation) ne se fera qu'en cas de nécessité.

Gestion du matériel pédagogique :

- * nettoyage régulier et fréquent du petit matériel commun
- * désinfection des engins de contact après chaque rotation de séquence
- * seul l'entraîneur désigné responsable, intervient sur la sonorisation
- * nouvelle désinfection des mains avant chaque passage agrès
- * retrait des bacs collectifs de magnésie.

Information et application du protocole pour assurer le bon déroulement

- * communication spécifique à l'attention des familles, en amont de la reprise
- * mise à disposition permanente sur le site internet de l'association
- * affichage côté extérieur à l'entrée de la salle et fiche pratique de prévention .
- * Réunion spécifique de brief et formation des encadrants au protocole sanitaire avant le 15/12/2020 ; rappel du rôle à tenir par chacun.
- * Rappel des consignes et mesures de précaution aux gymnastes + rappels ciblés si comportements inappropriés constatés.

Gestion des cas suspects et des cas contacts de Covid 19

- * Application des recommandations présentes dans la « fiche rentrée-protocole sanitaire » cf Textes de référence. Fiche pratique encadrant.
- * Thermomètre à infra-rouges à disposition de l'équipe encadrante pour pouvoir mesurer la température des enfants et/ou des personnels, dès qu'ils présentent des symptômes pendant la séance sportive.
- * Affiché en salle : conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion Covid 19

Textes de Référence

COVID 19 – PROTOCOLE SANITAIRE

[Guide de la rentrée sportive, version du 2 Septembre 2020 et](#)

plus particulièrement les déclinaisons thématiques suivantes :

* Pratique sportive : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreepratiquesportive.pdf>

* Equipements sportifs, sites et espaces de pratique sportive :

<http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementsportifs.pdf>

COVID-19- PROTOCOLE DE GESTION DES CAS SUSPECTS ET CONTACT DE COVID-19

[Guide de la rentrée sportive, version du 2 Septembre 2020 et](#)

plus particulièrement , la déclinaison thématique suivante :

protocole sanitaire : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>

DECRET N° 2020-1454vdu 27 Novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 2 Octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

APPLICATION DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT, version au 4 Décembre 2020

<http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitairesreprisesportmineurs.pdf>

COVID-19-PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE (paru le 30 Nov.2020)

Protocole sanitaire : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitaireprisesportsmineurs.pdf>

PROTOCOLES SANITAIRES ACTUALISES de la fédération d'affiliation du COSK : **FSGT** (Fédération sportive et gymnique du travail)

APPLICATIONS des décisions sanitaires pour le sport à partir du 15 Décembre 2020

mesures en vigueur : <http://www.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>